

AVIS AU PUBLIC

Enquête de commodo / incommodo

Autorisation d'exploitation 3/2021/0226/175

En vertu de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que par arrêtés ministériels

No. 3A/2021/0226/175 du 13.10.2021 du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie Sociale et No. 3/21/0226 du 21.09.2021 du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable et accordant autorisation à

Schroeder & Associés SA
13, rue de l'Innovation
L-1896 Kockelscheuer

Objet : tour de refroidissement et modification des installations de production de froid

Lieu d'exploitation : Kockelscheuer 13 rue de l'Innovation,

Le texte de la décision pourra être consulté pendant **quarante jours** sur RV au service technique de la commune de Roeser (tél : 36 92 32 – 2330), soit

D A T E S E T H E U R E S D E S C O N S U L T A T I O N S

du 12.04.2024 jusqu'au 21.05.2024 inclusivement

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 susmentionnée, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la constitution et à la loi modifiée du 07 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours, qui commence à courir à partir du jour de l'affichage de la présente

Roeser, le 11.04.2024

Le collège des bourgmestre et échevins,

Tom JUNGEN
Bettina BALLMANN
Angelo LOURENÇO